



Lettre ouverte aux consommateurs de produits laitiers fermiers

Le 20 juillet 2023

L'Association Nationale des Producteurs Laitiers Fermiers défend depuis sa création en 2016 le terme « **FERMIER** ».

Pour nous, un produit laitier « **FERMIER** » désigne un produit fait à la ferme par un agriculteur qui maîtrise toute la chaîne de valeur, de la production du lait à la commercialisation du produit fini. Notre slogan est « J'éleve, je transforme, je vends ».

Aujourd'hui, parmi tous les produits laitiers fermiers existants, seul le fromage «fermier» bénéficie d'une reconnaissance réglementaire.

La définition désigne « un fromage fabriqué selon les techniques traditionnelles par un producteur agricole ne traitant que les laits de sa propre exploitation sur le lieu même de celle-ci. ». Par extension, les autres produits laitiers (yaourts, beurre, crème,...) répondant à cette définition, utilisent le terme « fermier » sans bénéficier d'un cadre réglementaire.

Le terme « FERMIER » selon la réglementation française inclut « J'éleve, je transforme » sans aborder le « je vends ».

Par conséquent, de plus en plus d'agro-industriels s'engouffrent dans cette brèche. Nous avons d'abord assisté au rachat de coopératives d'affinage par des noms connus comme Lactalis, bientôt autorisés à labelliser leurs fromages « **FERMIERS** » bien qu'ils soient affinés hors ferme et en-dehors du cadre traditionnel particulier aux AOP/IGP. Plus récemment des start-up se sont lancés dans la location de container pour faire fabriquer des yaourts, des glaces et bientôt des fromages sur les fermes. Des projets où la valeur ajoutée de la vente des produits est contrôlée par la start up. Le fermier ne choisit ni son prix de vente, ni ses clients. L'innovation apportée par ces nano-usines est une proposition de valeur pour les agriculteurs que nous ne remettons pas en cause, quoique nous pourrions débattre de la répartition de cette valeur. Ce que nous remettons fermement en cause, c'est l'utilisation du terme « **FERMIER** ».

Un exemple de cette appropriation avec la marque « *J'achète Fermier* » propriété de la société « *Né d'une Seule ferme* ». Cette société parisienne loue des containers « nano-usines » aux agriculteurs qui fabriquent des yaourts en respectant recette, emballage et prix de cession ! Après la transformation, la société reprend les produits pour les commercialiser. « *Né d'une seule ferme* » a pour actionnaire Danone, Intermarché, Bureau Vallée...

Le terme « FERMIER » doit continuer d'appartenir aux producteurs laitiers qui élèvent, transforment et maîtrisent la commercialisation en conservant la responsabilité jusqu'au produit final vendu à ses clients : revendeurs, consommateurs directs ou affineurs AOP/IGP.

En janvier 2023, nous interpellions déjà Monsieur le Ministre Marc Fesneau dans une lettre ouverte, afin d'alerter sur l'élargissement de la labellisation « fermière » à des fromage affinés en dehors de la ferme en dehors du cadre traditionnel des AOP et IGP. Nous constatons que rien n'est fait et que d'autres opérateurs industriels s'emparent de la valeur ajoutée du terme « **FERMIER** ».

Nous demandons donc aujourd'hui une nouvelle définition juste et transparente pour le consommateur du terme « FERMIER » pour tous les produits laitiers.

Diffusez ce message à vos élus locaux.

Ensemble réapproprions-nous le terme « **FERMIER** » !

Contacts : www.anplf.com - anplf.info@gmail.com - 06 61 52 93 15

